

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 199

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À l'alinéa 89, substituer au mot :

« reconstruction, »

les mots :

« construction, la reconstruction, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.